

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : Fonds Social Européen (FSE) - Demande de "Subvention Globale" FSE
2018-2020**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à :

- déposer un dossier de demande de « subvention globale » de crédit FSE en vue d'en assurer la gestion déléguée et en qualité d' «organisme intermédiaire» :
 - pour une période de programmation prévisionnelle comprise entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020 et une période d'exécution allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 :
 - pour un montant total de crédit FSE sollicité de 10.436.000,00 €
- signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la « subvention globale » FSE.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**